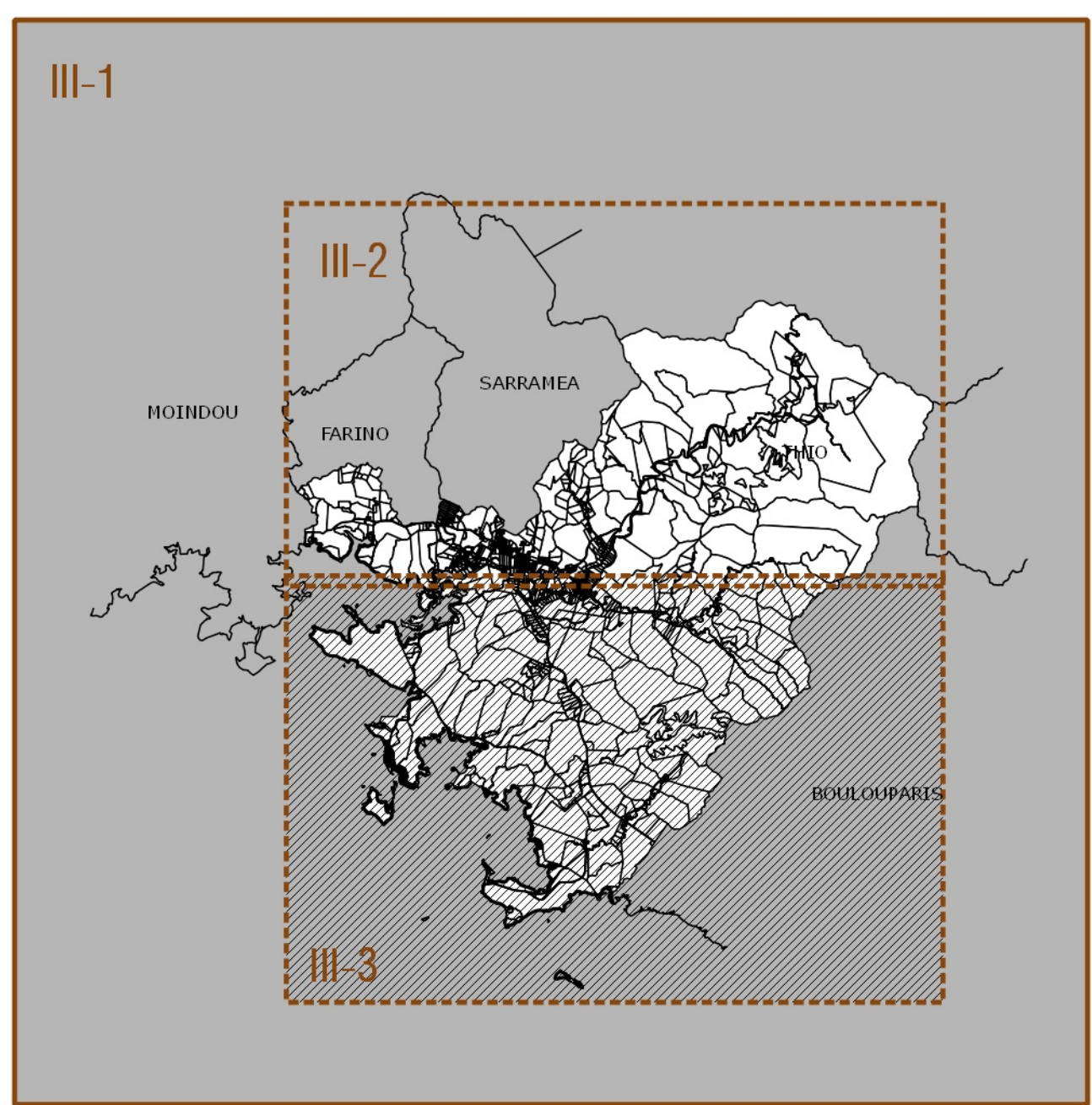
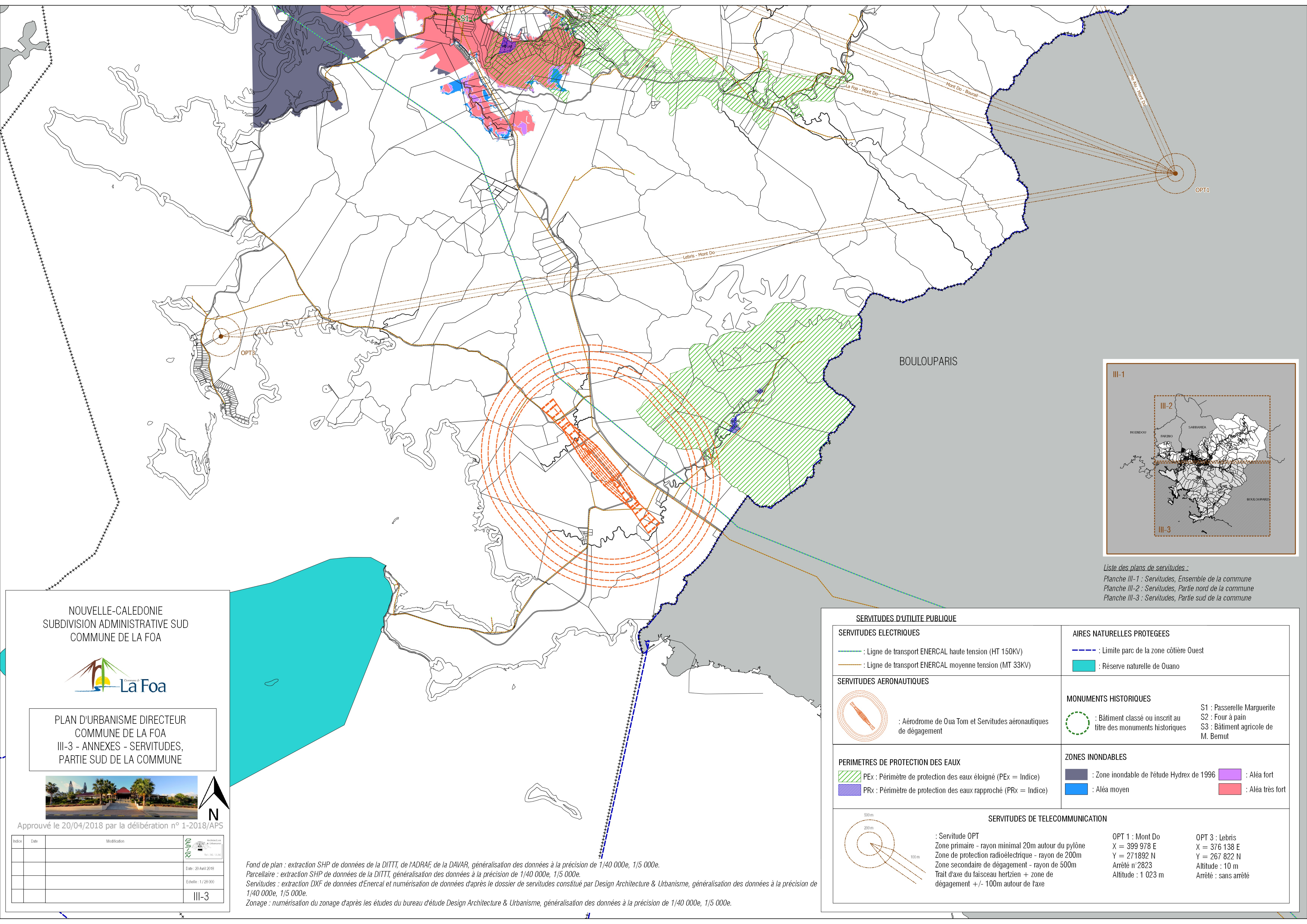




Liste des plans de servitudes :
Planche III-1 : Servitudes, Ensemble de la commune
Planche III-2 : Servitudes, Partie nord de la commune
Planche III-3 : Servitudes, Partie sud de la commune

NOUVELLE-CALÉDONIE
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD
COMMUNE DE LA FOA



La Foà

PLAN D'URBANISME DIRECTEUR
COMMUNE DE LA FOA
III-3 - ANNEXES - SERVITUDES,
PARTIE SUD DE LA COMMUNE



Approuvé le 20/04/2018 par la délibération n° 1-2018/APS

Indice	Date	Modification

III-3

Fond de plan : extraction SHP de données de la DITTT, de l'ADRAF, de la DAVAR, généralisation des données à la précision de 1/40 000e, 1/5 000e.
Parcellaire : extraction SHP de données de la DITTT, généralisation des données à la précision de 1/40 000e, 1/5 000e.
Servitudes : extraction DXF de données d'Enercal et numérisation de données d'après le dossier de servitudes constitué par Design Architecture & Urbanisme, généralisation des données à la précision de 1/40 000e, 1/5 000e.
Zonage : numérisation du zonage d'après les études du bureau d'étude Design Architecture & Urbanisme, généralisation des données à la précision de 1/40 000e, 1/5 000e.

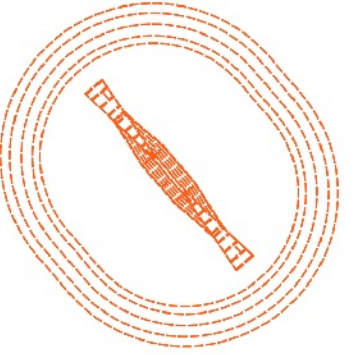
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

SERVITUDES ELECTRIQUES

 : Ligne de transport ENERCAL haute tension (HT 150KV)

 : Ligne de transport ENERCAL moyenne tension (MT 33KV)

SERVITUDES AERONAUTIQUES

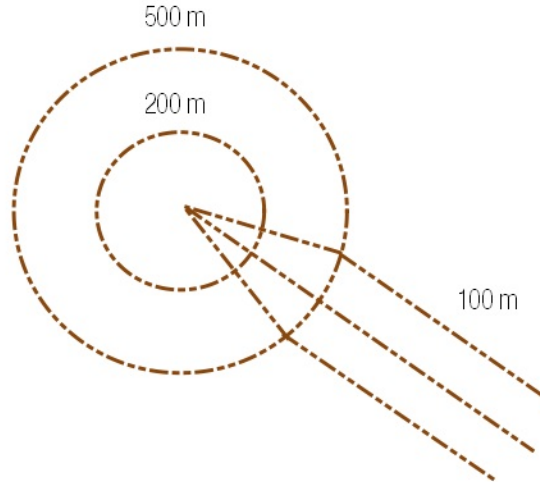
 : Aérodrome de Ouia Tom et Servitudes aéronautiques de dégagement

PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX

 PEx : Périmètre de protection des eaux éloigné (PEx = Indice)

 PRx : Périmètre de protection des eaux rapproché (PRx = Indice)

SERVITUDES DE TELECOMMUNICATION

 : Servitude OPT
Zone primaire - rayon minimal 20m autour du pylône
Zone de protection radioélectrique - rayon de 200m
Zone secondaire de dégagement - rayon de 500m
Trait d'axe du faisceau hertzien + zone de dégagement +/- 100m autour de l'axe

OPT 1 : Mont Do
X = 399 978 E
Y = 271892 N
Arrêté n°2823
Altitude : 1 023 m

OPT 3 : Lebris
X = 376 138 E
Y = 267 822 N
Altitude : 10 m
Arrêté : sans arrêté

AIRES NATURELLES PROTEGEES

 : Limite parc de la zone côtière Ouest

 : Réserve naturelle de Ouano

MONUMENTS HISTORIQUES

 : Bâtiment classé ou inscrit au titre des monuments historiques

S1 : Passerelle Marguerite
S2 : Four à pain
S3 : Bâtiment agricole de M. Bemut

ZONES INONDABLES

 : Zone inondable de l'étude Hydrex de 1996

 : Aléa moyen

 : Aléa fort

 : Aléa très fort